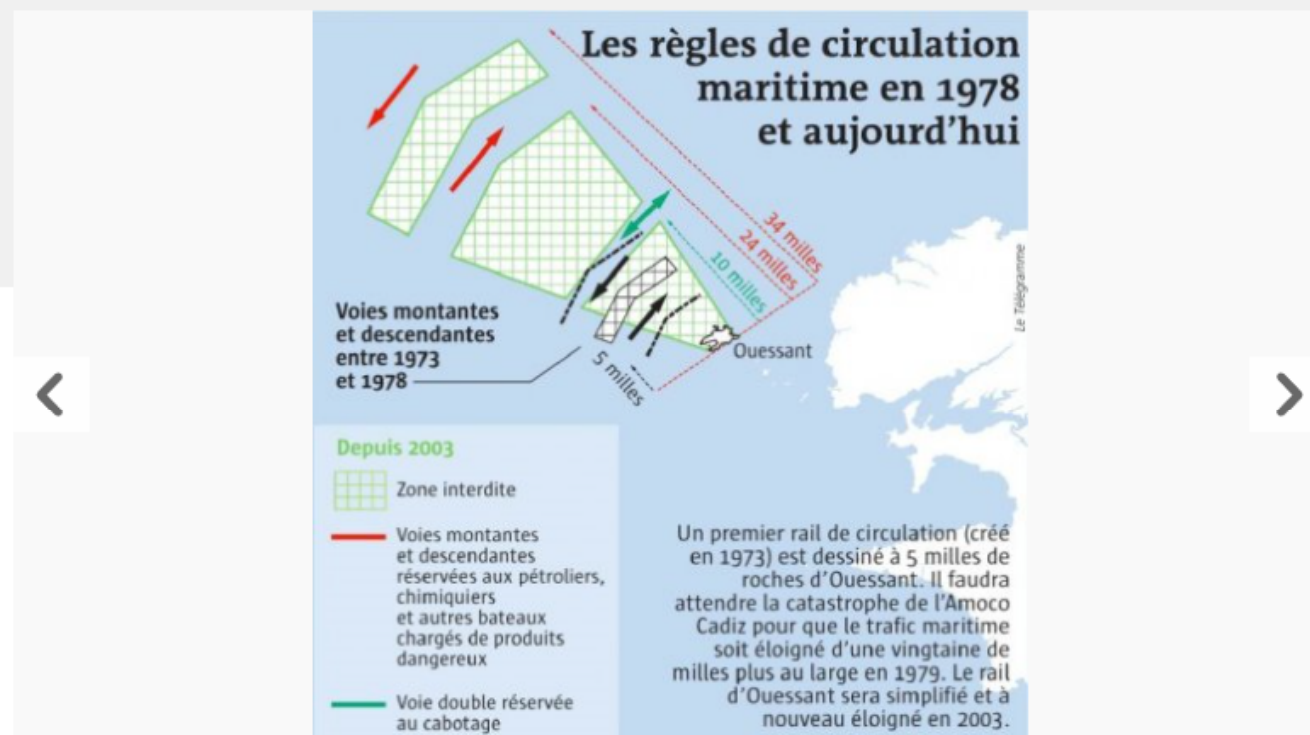


Sécurité maritime : un avant et un après

Publié le 11 mars 2018



Un avant et un après. La déflagration provoquée dans l'opinion publique par la marée noire de l'Amoco, survenue après une série de fortunes de mer, participe à faire entrer la société française dans l'ère de la préoccupation environnementale. Le refrain du « Plus jamais ça », martelé par les responsables politiques après de telles catastrophes, est connu. Il n'est pourtant pas systématiquement suivi d'effets. Pour l'Amoco, ce n'est pas le cas. Dans les mois et les années qui suivent, l'État déploie un arsenal pour sécuriser les côtes bretonnes et, plus largement, le littoral français.

On remorque d'abord on discute après

Symbole de ces moyens, la mise en place de remorqueurs de haute mer, les fameuses Abeilles, installées cinq mois à peine après la catastrophe. Capables d'intervenir sept jours sur sept, 24 heures sur 24, ces bêtes de somme ne représentent pourtant que la partie visible de l'iceberg. Le rail d'Ouessant est adapté, repoussé au large. Le fonctionnement des sémaphores, qui fermaient... la nuit, est revu. Le pouvoir du préfet maritime, à la fois autorité civile et militaire, est considérablement étendu. Aujourd'hui, le haut fonctionnaire dispose d'un droit de mise en demeure. Il lui permet de s'affranchir des longues négociations entre le capitaine, l'armateur, les assureurs... Ces tergiversations, essentiellement motivées par des questions d'argent, retardaient les opérations de sauvetage. Désormais, on remorque d'abord, on discute après.

Frapper au portefeuille

En matière de prévention, les contrôles peuvent désormais déboucher sur l'immobilisation des bateaux. Là non plus, on ne rigole plus. La rétention impacte directement la rentabilité du navire. Frappé au portefeuille, l'armateur peut y réfléchir à deux fois avant d'engager un navire poubelle au large de nos côtes. À Brest, c'est tout un écosystème qui a vu le jour autour de la sécurité maritime et de la lutte contre les pollutions marines. Créé à Brest, en 1979, le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux) est ainsi devenu un spécialiste mondial de la lutte contre les pollutions des eaux, qu'elles soient douces ou salées. Le privé n'est pas en reste, avec des spécialistes du traitement des pollutions, comme l'entreprise Le Floch dépollution. Le comportement des groupes pétroliers a aussi beaucoup évolué. Désormais, ils veillent à ce que leur précieuse cargaison soit prise en charge par des bâtiments récents. Une question d'argent (en cas de procès) mais aussi d'image.

Stéphane Jézéquel